

Conseil municipal du 25 novembre 2021 à 18 h
Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville

COMPTE-RENDU

Hommages :

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Pascal DUPONCHEL Agent technique de la ville qui nous a quittés le 23 octobre et Monsieur Jacques MONTARON, ancien adjoint au Maire de Maubeuge et Président du théâtre du Manège qui nous a quittés le 18 novembre.

Au nom de l'assemblée, Monsieur le Maire adresse ses condoléances aux familles endeuillées.

Questions orales :

1. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Question sur le délai de recours fin septembre pour la préemption du local commercial ex Eurodiff/Bouchara par la commune.

2. Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Question sur les travaux actuellement en cours aux provinces françaises et l'accès aux quartiers pour les cyclistes et voitures sans permis

3. Madame Marie-Pierre ROPITAL - Pour la Liste "Maubeuge, plus belle ma ville"

Question sur les friches hôpital - Sécurisation du lieu afin d'éviter toute dégradation et toute nuisance pour l'environnement immédiat

4. Madame Marie-Pierre ROPITAL - Pour la Liste "Maubeuge, plus belle ma ville"

Bouchara : Installation de cellules commerciales dans les locaux anciennement Bouchara.
Qu'en est-il des engagements que obtenus auprès des commerçants ? S'agissait-il d'engagements certains et pour quand ? »

Dépôt sur table :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation auprès de l'assemblée d'un dépôt sur table d'un projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative au travaux d'aménagement de la clouterie à Maubeuge qui est une annexe de la délibération n°26 portant le même intitulé.

L'assemblée accepte

Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

1. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 13 août 2021 au 19 octobre 2021

LISTE PRESENTEE : OUI

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 septembre 2021.

PROCES-VERBAL APPROUVE : OUI

VOTE : à l'unanimité

3. Information annuelle relative aux indemnités des élus

L'assemblée a pris acte de l'information donnée aux élus.

4. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, année 2021

L'assemblée a pris acte de la tenue et de la présentation du rapport annuel.

Elle approuve à l'unanimité cette tenue et présentation.

5. Rapport d'Orientation Budgétaire

L'assemblée a pris acte de la tenue et de la présentation du rapport d'Orientation budgétaire.

Elle approuve à l'unanimité cette tenue , présentation et débat.

6. Groupement de commandes - Adhésion au groupement de commandes fournitures de matériaux, d'outillages et de consommables 2022-2025

VOTE à l'unanimité

7. Ville de Maubeuge - Décision Modificative n°2

VOTE à la majorité - 2 abstentions (JP.ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

8. Traitement budgétaire et comptable des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 - Prolongation du dispositif dérogatoire jusqu'au 30 juin 2021

VOTE à l'unanimité

9. Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°49 Patrimoine sportif

VOTE à l'unanimité

10. Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles.

VOTE à l'unanimité

11. Souscription du contrat de prévoyance complémentaire du personnel de la fonction publique auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance : CNP assurances

VOTE à l'unanimité

12. Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2021 (période de mise à disposition du 01 janvier au 31 décembre 2020), aux associations exerçant une mission de service public dans le cadre de la politique de la Ville et bénéficiant d'une mise à disposition de personnel

VOTE à l'unanimité

13. Ville de Maubeuge - Taxes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur

VOTE à l'unanimité

14. Convention attributive de subvention d'investissement de l'Etat - AAP fonds de recyclage foncier - Projet de l'Ecoquartier de la Clouterie

VOTE à l'unanimité

15. Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires 2021 (PRADET) - Projet de l'Ecoquartier de la Clouterie

VOTE à l'unanimité

Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturelsRapporteur : **M. Nicolas LEBLANC**, Adjoint

16. Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention à L'ONACVG (l'Office Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) et modification du plan de financement prévisionnel

VOTE à l'unanimité

17. Restauration du monument aux morts de Sous-le-Bois - Demande de subvention auprès de l'association *Le Souvenir Français*

VOTE à l'unanimité*Monsieur JP. ROMBEAUT ne prend pas part au vote car Président local de l'association***Santé, politiques inclusives, handicap, associations santé**Rapporteur : **Mme Samia SERAHNI**, Adjointe

18. Subvention de fonctionnement à l'association Le Planning Familial au titre de l'année 2021

VOTE à l'unanimité**Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier**Rapporteur : **M. Naguib REFFAS**, Adjoint

19. Attribution d'une subvention complémentaire à l'association des Centres Sociaux Maubeugeois « ACSM » au titre de l'année 2021

VOTE à la majorité - 1 abstention (A. MICHAUX)**Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse**Rapporteur : **Bernadette MORIAME**, Adjointe

20. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « les Pirouettes » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

VOTE à l'unanimité

21. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « la Souris verte » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

VOTE à l'unanimité

22. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi accueil « les Frimousses » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

VOTE à l'unanimité

23. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal délibéré en date du 29 septembre 2020

AMENDEMENT

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, en son Exposé

Supprimer la mention : « Vu l'avis favorable de la Commission « Règlement intérieur » en date du 26 octobre 2021 »

EXPOSE DES MOTIFS :

Lors de la commission « Règlement intérieur » du 26 octobre 2021, il n'a pas été procédé au vote du projet de modification du règlement intérieur soumis à l'assemblée délibérante de ce jour.

La mention visant l'avis favorable de la commission est donc inexacte et doit être supprimée.

Il convient aussi de noter que le procès-verbal de la commission « Règlement intérieur » du 26 octobre 2021 n'a pas été diffusé à tous les membres de ladite commission et soumis à l'approbation de celle-ci.

L'amendement est accepté à l'unanimité

AMENDEMENT

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, au chapitre 2 : Commissions et comités consultatifs et son article 6 : commissions municipales.

Modifier le paragraphe : « Le procès-verbal de chaque réunion de commission est diffusé à tous les membres de la commission, et est soumis à l'approbation de celle-ci dès sa prochaine réunion » en le complétant comme suit : « Le procès-verbal de chaque réunion de commission est diffusé à tous les membres du conseil municipal avant la tenue du conseil municipal affairant à ladite commission.

L'approbation du procès-verbal de chaque réunion de commission se fera dès sa prochaine réunion. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Les affaires inscrites à l'ordre du jour sont par principe préalablement soumises, pour avis, aux commissions compétentes, sauf décision contraire du maire, motivée par l'urgence.

Ce principe est énoncé à l'article 3 (ordre du jour) du projet de modification du règlement intérieur.

Les commissions préparent le travail et les délibérations du conseil municipal, elles participent à l'élaboration des décisions municipales comme cela est stipulé au premier paragraphe de l'article 6 du projet de modification du règlement intérieur.

Pour cet exercice, 6 commissions permanentes sont prévues.

Pour exercer correctement leur mandat, et pouvoir délibérer en connaissance de cause, tous les membres de l'assemblée délibérante du conseil municipal doivent avoir connaissance du résultat validé des travaux des commissions lors de la réunion de cette assemblée.

Il ne serait ni cohérent ni logique que tout ou partie des membres du conseil municipal délibèrent sur des affaires instruites et non encore validées par les membres de la commission municipale compétente, ou dont ils n'auraient pas eu connaissance.

**26 votes CONTRE (élus de la majorité) - 9 votes POUR
Rejet de l'amendement à la majorité**

AMENDEMENT

Déposé par Réinventons Maubeuge

A la délibération n° 23 de l'ordre du jour : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal délibéré en date du 29 septembre 2020, au chapitre 6 : Les groupes, et son article 25 : groupes d'élus.

Remplacer le paragraphe : « Tout groupe politique doit réunir au moins trois conseillers municipaux. » par : « Tout groupe politique doit réunir au moins deux conseillers municipaux. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Cette demande de constituer un groupe d'élus à compter de deux élus a été formulée en commission préparatoire du 26 octobre 2021 de modification du règlement intérieur pour le conseil municipal de ce jour.

Cette constitution d'un groupe d'élus à compter de deux élus est une pratique courante dans d'autres communes.

Rien n'empêche ou n'interdit qu'un groupe soit constitué de deux élus, puisque dans son principe, la loi n'a pas fixé d'effectif minimum pour la constitution d'un groupe d'élus, mais exclut qu'un élu puisse à lui seul constituer un groupe.

C'est ce qu'il ressort de la réponse du ministre de l'intérieur à la question écrite d'un sénateur, Journal Officiel des questions du Sénat 29 juillet 2004, n° 13323 : Le conseil municipal étant souverain dans la fixation d'un effectif minimum de conseillers pour la constitution d'un groupe d'élus, la présente demande lui est soumise.

27 votes CONTRE (élus de la majorité + A. MICHAUX)

6 abstentions (liste Maubeuge plus belle ma ville)

2 votes POUR (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Rejet de l'amendement à la majorité

La délibération : Vote à la majorité

27 votes POUR (Elus de la majorité et A. MICHAUX)

6 Abstentions (groupe « Maubeuge plus belle ma ville)

2 vote CONTRE (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

24. Retrait de la délibération n°141 du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 Modification du point c) Collège des Elu-e-s de l'article III-COMPOSITION, du règlement des Conseils de Quartier

VOTE à l'unanimité

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »

Rapporteur : **Mme Marie-Charles LALY**, Adjointe

25. Autorisation de signature de la convention opérationnelle du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

VOTE à l'unanimité

26. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la CAMVS à la Ville dans le cadre des travaux d'aménagement de la Clouterie à Maubeuge

VOTE à la majorité (2 votes CONTRE - JP ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

27. Signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Maubeuge - Ancien bâtiment de la Banque de France » entre l'Établissement Public Foncier de Hauts de France et la ville de Maubeuge

VOTE à l'unanimité

28. Prorogation du délai fixé par la délibération n°168 en date du 10 décembre 2019 concernant la vente à la SCCV « Maubeuge Europe » des parcelles P n°59 et P n°303 sises rue du Trieu au Vin

VOTE à l'unanimité

29. Vente de la parcelle B n°167 sise Route de Mons au profit de la société LORBAN IMMOBILIER

VOTE à la majorité (2 votes CONTRE - JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

30. Prolongation du délai fixé par la délibération n°89 du 18 juin 2019 pour conclure la vente au profit de la SA PROMOCIL de l'immeuble sis 3 rue des Hauts-Fourneaux

VOTE à l'unanimité

31. PRU MAUBEUGE LOUVROIL - Ilot 21 - Prolongation du délai fixé par la délibération n°139 du 25 novembre 2019 pour conclure la vente à la SA PROMOCIL des parcelles U n°1304 et 1305 (anciennement U n°1258) sises rue d'Hautmont

VOTE à l'unanimité

32. NPNRU - Projet d'agriculture urbaine - Lancement de l'enquête publique à fin de déclassement du domaine public communal de la rue des Boulonneries

VOTE à l'unanimité

33. NPNRU - Approbation de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Opération d'aménagement du quartier des Provinces Françaises-Rapport de présentation.

VOTE à l'unanimité

34. Désaffectation d'une emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

VOTE à l'unanimité

35. Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise bâtie du domaine public cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

VOTE à l'unanimité

36. Vente au profit de Monsieur Mebrouk AIDEL d'une emprise bâtie cadastrée U n°1072p sise rue des Minières

VOTE à l'unanimité

37. Désaffectation de la parcelle cadastrée section U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

VOTE à l'unanimité

38. Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

VOTE à l'unanimité

39. Vente au profit de Monsieur Bouafia MEHENNA de la parcelle U n°234 sise 39 rue des Laminoirs

VOTE à l'unanimité

Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

40. Modifications du tableau des effectifs

VOTE à l'unanimité

41. Désignation d'un coordonnateur principal et d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement

VOTE à l'unanimité

42. Autorisation de recrutement d'agents recenseurs pour le recensement annuel de la population et modalités de rémunération

VOTE à l'unanimité

43. Recours à un contrat d'apprentissage

VOTE à l'unanimité

44. Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

VOTE à l'unanimité

Affiché le

01/12/2021

Le Maire de Maubeuge

